



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PIERRE-DE SAUREL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-de-Richelieu, tenue le mercredi 30 janvier 2019, à 19 h 00, au Centre communautaire Chapdelaine, au 878, rue Saint-Pierre et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Monsieur Martin Évangéliste	Conseiller
Monsieur Martin Larivière	Conseiller
Monsieur René Courtemanche	Conseiller
Monsieur Denis Dugas	Conseiller
Monsieur Guy Nadon	Conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, maire suppléant.

Est aussi présent : Madame Guylaine Pelletier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

**Ordre du jour**

1. **MOMENT DE RÉFLEXION**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4. **LÉGISLATION**

4.1. **DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS - DÉPÔT**

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Guylaine Pelletier, dépose à la table du Conseil les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil suivants :

- M. Alain Chapdelaine, conseiller district no 1 et maire suppléant ;
- M. Martin Évangéliste, conseiller district no 2 ;
- M. Martin Larivière, conseiller district no 3 ;
- M. René Courtemanche, conseiller district no 4 ;
- M. Denis Dugas, conseiller district no 5 ;
- M. Guy Nadon, conseiller district no 6.

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

2019-01-029



2019-01-030

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- que la séance soit levée à 19 h 10.

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Alain Chapdelaine  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Guylaine Pelletier  
Directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, DENIS DUGAS, maire suppléant supplémentaire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

\_\_\_\_\_  
Alain Chapdelaine, maire suppléant